



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 JANVIER 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 21 **votants** : 21
Date de convocation : 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Étaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain.

Absent :

Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. COUASNON Michel ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme GUILLOUX Christèle ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; ; Mme THIBAUT Angélique ;

Pouvoir : Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;
Mme GUILLOUX Christèle donne pouvoir à Mme NOEL Marie-Laure ;
M. RAULT Pierre-Antoine donne pouvoir à M. MOREL Sylvain ;
Mme BADICHE-MANCEL Karine donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud ;
Mme KERGOAT Morgane donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul.

Secrétaire de séance : M. MOREL Sylvain.

2023-01-001 - FOURNITURES SCOLAIRES 2023 – ECOLE MARIE LE TENSORER

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Pour mémoire

En 2022 les crédits votés pour les fournitures scolaires de l'école Marie Le Tensorer étaient de 8 650 € avec les effectifs suivants :

- 6 enfants pour le dispositif < 3 ans ;
- 62 élèves en maternelle ;
- 108 élèves en élémentaire.

Rentrée septembre 2022

Les effectifs enregistrés à l'école Marie Le Tensorer à la rentrée de septembre 2022 sont les suivants :

- Maternelle : 70 élèves
- Élémentaire : 108 élèves

PROPOSITION

Pour 2023, la commission propose au Conseil Municipal de retenir les montants par élève suivants :

	Nombre d'élèves	Montant par élève	Montant
Maternelle	70	50	3 500
Elémentaire	108	50	5 400
	Total		8 900 €

Soit une somme de 8 900 € pour les fournitures scolaires de l'école Marie Le Tensorer.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 26 janvier 2023
Pour extrait conforme
Le Maire
JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.